



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2026/0556.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Monsieur Kévin CHALLE a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue de la Douane, 15 à 6001 Marcinelle et cadastré(s) 11 C 373G6, 11 C 373V5.

Le projet consiste en : Régularisation d'un carport, placement de 2 portails non ajourés, construction de murs de clôture ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation. Il s'agit d'un projet privé en zone de services publics et d'équipements communautaires. Le projet s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation par rapport à la clôture ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 alinéa 2 du CoDT.

L'enquête publique se déroule du **28/07/2026 (date début affichage)** au **31/08/2026 (date fin)**.

Elle est neutralisée du 03/08/2026 au 15/08/2026

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly - rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Sabine BOIVIN, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0556, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 03/08/2026 au 31/08/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 15/08/2026 au 31/08/2026 sur rendez-vous auprès de Madame Sabine BOIVIN ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 31/08/2026 à 14 h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 14/07/2026,

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Éric GOFFART,
2e Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be